



Extrait du registre des délibérations

**Du Conseil Municipal
De la Commune d'EMBRUN**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500468-20250626-2025101-DE

Accusé certifié exécutoire

Séance du 26 Juin 2025

Réception par le préfet : 01/07/2025

Délibération n° **2025-101 R**
Objet : **Modification de la
durée de la convention de
participation pour le risque
prévoyance**

L'an deux mille vingt-cinq, le Vingt Six Juin à 18h00,
Le conseil municipal de la commune d'EMBRUN,
Légalement convoqué le Treize Juin deux mille vingt-cinq à la
Salle de la Manutention,
Sous la présidence de Madame Chantal EYMEOUD, Le Maire,
Secrétaire de séance : Madame Ouria BLANCHET, à
l'unanimité
Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 19
Nombre de votants : 29

Présents :

Madame Chantal EYMEOUD, Monsieur Marc AUDIER, Monsieur Christian P ARPILLON, Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL, Madame Marie-Claude RYCKEBUSCH-LOZZA, Madame Audrey CEARD, Madame Ouria BLANCHET, Monsieur Bernard FANTI, Monsieur Jean Claude DOU, Monsieur Vincent ESMIEU, Monsieur Gérard MARCELLIN, Monsieur Denis GRAS, Monsieur Alexandre DIDIER, Monsieur Christian GUENEAU, Madame Barbara GASQUET, Madame Annick BOUSSIÈRE, Monsieur Robert PELLISSIER, Monsieur Olivier LEFRANCOIS, Monsieur Jean Louis RIFFAUD

Représentés :

Madame Zoïa DEPEILLE donne pouvoir à Madame Chantal EYMEOUD
Monsieur Christian COULOUMY donne pouvoir à Monsieur Marc AUDIER
Madame Wiebke SILVE donne pouvoir à Monsieur Christian P ARPILLON
Madame Jehanne MARROU donne pouvoir à Madame Audrey CEARD
Madame Valérie BARTHELON donne pouvoir à Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL
Madame Nathalie BERNARD donne pouvoir à Marie-Claude RYCKEBUSCH-LOZZA
Monsieur Patrice RENOUF donne pouvoir à Madame Ouria BLANCHET
Madame Claire SARDY donne pouvoir à Monsieur Alexandre DIDIER
Madame Véronique CONSTANS donne pouvoir à Monsieur Olivier LEFRANCOIS
Monsieur Pierre BRUYAT donne pouvoir à Monsieur Robert PELLISSIER

Vu le Code général de la Fonction Publique,
Vu le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale,
Vu l'article 452-42 du code général de la fonction publique,
Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,
Vu le décret n° 2022-581 du 22 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,
Vu l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique,

Vu la délibération du Conseil Municipal / Comité syndical / Conseil d'administration décidant de se joindre à la procédure de mise en concurrence engagée par le Centre de Gestion des Hautes-Alpes,
Vu la délibération du Conseil d'administration 29-2019 du CDG 05 en date du 19 septembre 2019 portant choix de la convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire,
Vu la convention de participation prévoyance signée entre le CDG 05 et VYV en date du 19 septembre 2019,
Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2023-180R en date du 21 décembre 2023 portant adhésion à la convention du CDG05 pour le risque prévoyance

Considérant que les taux de cotisation 2025 seront les mêmes en 2026 et de l'intérêt pour la commune d'EMBRUN de prolonger l'adhésion à la convention de participation pour ses agents,

Madame Le Maire entendu,

L'assemblée est invitée à se prononcer

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide :

- **Article 1** : d'approuver l'avenant prolongeant la convention d'adhésion au contrat d'assurance groupe pour la couverture du risque prévoyance souscrit par le CDG 05 jusqu'au 31 décembre 2026.
- **Article 2** : d'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant à la convention et tout acte en découlant.

Fait à Embrun,
Le 30 Juin 2025
Madame Le Maire
Chantal EYMEOUD

